



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9



Aux membres du Conseil général

Lignières, le 10 juin 2024

Convocation

Le Conseil général de Lignières est convoqué en séance de constitution

Jeudi 27 juin 2024 à 20h30
Collège de la Gouvernière – Vy d'Enty 2
Salle polyvalente (salle de gymnastique)

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge - **M. Bernard Guye-Bergeret**
2. Constitution du bureau provisoire
 - a) Président (doyen d'âge) – **M. Bernard Guye-Bergeret**
 - b) Secrétaire (plus jeune membre) – **Mme Elodie Bonjour**
 - c) Deux questeurs (deuxième et troisième plus jeunes membres) – **Mme Ophélie Gauchat et M. Johan Chiffelle**
3. Appel effectué par la secrétaire provisoire.
4. Approbation de l'ordre du jour.
5. Nomination du bureau du Conseil général pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.
 - a) Président(e)
 - b) Vice-président(e)
 - c) Secrétaire
 - d) Secrétaire-adjoint(e)
 - e) Deux questeurs(trices)
6. Remplacement du bureau provisoire par le bureau du Conseil général nouvellement nommé.
7. Nomination de cinq membres au Conseil communal pour la période administrative 2024-2028.
8. Proposition des partis politiques pour remplacer les membres du Conseil général nommés au Conseil communal.

Suspension de séance de 15 minutes pour permettre la constitution du bureau du Conseil communal

Commune de Lignières

Convocation séance de constitution du Conseil général du jeudi 27 juin 2024

9. Communications du Conseil communal.
10. Lecture de l'arrêté proclamant l'élection des conseillers généraux en remplacement de ceux nommés au Conseil communal.
11. Nomination des Commissions désignées à l'article 95 du Règlement général de commune pour la période administrative 2024-2028.
 - a) Commission financière et de gestion (5 membres), choisis au sein du Conseil général.
 - b) Commission des naturalisations et des agrégations (4 membres), choisis parmi les électeurs communaux.
 - c) Commission du feu et de salubrité publique (4 membres), choisis parmi les électeurs communaux, ayant de préférence des compétences dans le domaine.
 - d) Commission d'urbanisme (4 membres), choisis parmi les électeurs communaux, ayant de préférence des compétences dans le domaine.
 - e) Commission de l'énergie (4 membres), choisis parmi les électeurs communaux, de préférence au sein du Conseil général.
 - f) Commission des pâturages (6 membres), choisis parmi les électeurs communaux, ayant de préférence des compétences dans le domaine.
 - g) Commission des Aînés (4 membres), choisis parmi les électeurs communaux.
 - h) Conseil d'événements scolaires – CESC (6 membres), choisis parmi les électeurs communaux, dont un au moins doit être conseiller général.
12. Nomination des représentants de la Commune aux syndicats intercommunaux, aux associations intercommunales et aux Commissions spéciales pour la période administrative 2024-2028.
 - a) Conseil intercommunal du syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux, du Landeron, de Lignières, La Neuveville et Nods – SIEL (2 délégués), choisi parmi les électeurs communaux, mais de préférence au sein du Conseil général.
 - b) Comité de gestion de l'Association du Centre d'animation et de prévention - Le CAP (2 délégués), choisis parmi les électeurs communaux, mais de préférence au sein du Conseil général.
 - c) Comité de pilotage des travaux d'assainissement du collège de La Gouvernière (1 délégué).
13. Divers.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président



Cédric Hadorn

Le secrétaire



Serge Gaillard